

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 19 septembre 2025

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Karine JEANTET-PROST, Claude PERRIER-CORNET Michaël PONCET

Absents Excusés : Pascale LOMBARD
Philippe HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Karine JEANTET-PROST

Ordre du jour :

1. Délégation données au maire : attribution logement n°1
2. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025
3. Achat parcelle Z11 : annulation et correction délibération pour erreur
4. Convention avec le comité des fêtes
 - Activité gymnastique dans la salle polyvalente
 - Activité Qi Gong dans la salle de Justice
 - Activité Chorale dans la salle paroissiale
5. Bois : branches au Roselois
6. PADD du PLUI : Débat
 - Questions diverses
 - Point sur les commissions
 - Préparation bulletin municipal
 - Informations diverses
 - Rapport d'activité SYDOM

Ouverture de la séance à 19h 10

JG demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Ouvrir un poste de saisonnier pour le déneigement.

Accepté à l'unanimité des présents

JG annonce que Madame Anne Michamblé a envoyé sa lettre de démission de son mandat de conseillère municipale à partir du 18/09/2025. Il lit ce courrier qui sera envoyé au Préfet.

Délégation données au maire : attribution logement n°1 :

JG explique qu'il ne s'est pas occupé de cette attribution et donne la parole à JMH et BC pour la commission bâtiments.

BC explique la décision : Il y avait 4 candidatures pour ce logement. Sur les 4 demandes :

Il y avait une demande pour une maison, l'appartement ne pouvait pas convenir ; une personne était saisonnière et deux demandes de personnes seules.

Les deux dernières demandes ont été retenues, il a été regardé l'ordre d'arrivée des demandes. C'est celle de Monsieur Arnaud Grenard qui a été faite en premier. L'attribution du logement n°1 a donc été attribué à Arnaud Grenard. La location sera effective au 1^{er} octobre 2025.

Pour la deuxième personne il pourra lui être proposé un autre appartement qui sera potentiellement prochainement disponible sur la commune.

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025

Le procès-verbal du 11 juillet 2025 sera validé au prochain conseil car il a été envoyé trop tard pour être transmis aux conseillers avec la convocation.

1 - Ajout d'un poste de saisonnier pour le déneigement

JG explique la nécessité que soit ouvert un poste de saisonnier pour accroissement d'activité (pour un deuxième chauffeur pour le déneigement). IH rappelle que l'ouverture d'un poste est une procédure obligatoire qui permet de recruter rapidement si nécessaire mais que le recrutement n'est pas automatique.

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par 9 voix pour, le conseil municipal décide d'accepter l'ouverture d'un poste d'agent technique saisonnier pour accroissement d'activité à l'unanimité des présents.

2 - Achat parcelle Z11 : annulation et correction délibération pour erreur,

Il s'agit d'une parcelle pour l'assainissement pour le filtre de Très la Ville. La délibération 2025-006 sera corrigée pour indiquer l'achat d'une emprise sur la parcelle Z11 appartenant exclusivement à Pascal Dalloz avec une surface indicative d'environ 300 mètres carrés. La délibération 2025-006 n'était plus valable car nous avons mis plusieurs personnes,

Après délibération, le conseil annule la délibération 2025-006 et accepte d'acheter une emprise d'environ 330 m² sur la parcelle Z 11 appartenant à M Pascal DALLOZ, et autorise le maire ou un adjoint en cas d'empêchement du maire à signer les documents nécessaires, à l'unanimité des présents.

3 - Conventions avec le comité des fêtes

- a. Activité Gymnastique dans la salle polyvalente. Le mercredi 18h à 21h
- b. Activité Qi Gong dans la salle de Justice le mardi de 18h à 19h15
- c. Activité Chorale salle paroissiale le jeudi

JG lit les courriers de demande envoyés par le Comité des fêtes pour chaque salle. On doit reprendre une délibération car il y a des changements d'horaire « pour la gymnastique » et de lieu pour la chorale.

Il doit être pris une nouvelle délibération pour chaque activité.

Après délibération, le conseil accepte les demandes du Comité des fêtes, valide les modifications des conventions déjà signées pour la gymnastique et la chorale, accepte la mise à disposition de la salle de Justice pour l'activité Qi Gong et autorise le maire à signer les conventions à l'unanimité des présents

4- Bail rural environnemental (BRE), avenant

IH projette le projet bail proposé par la commission AFET et BC rappelle l'origine des Baux Ruraux Environnementaux sur la commune et la délibération prise en 2022. Sur la délibération prise en 2023, il avait été noté que le bail pouvait être adapté aux locataires.

Il explique qu'il convient de l'adapter car il était compliqué de l'adapter sur nos commune et pour qu'il soit plus objectif pour l'embroussaillage, la qualité des pâturages, et une réflexion sur la ChartE des animaux sur le terrain.

A ce jour, la ferme est en cours de reprise et le BRE a été retravaillé en collaboration avec les potentiels repreneurs

Le texte proposé par la commission AFET est lu et discuté.

Il est rappelé qu'il s'agit de se prononcer sur le modèle de bail et non sur les bénéficiaires

A l'issue de la discussion, des modifications sont décidées dans l'article 3-2 pour la durée du repos végétatif (3 mois consécutifs entre le 1 novembre au 15 avril) et dans l'article 3-5 pour le traitement antiparasitaire individuel selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Une autre modification est faite dans l'article 3-7 où le terme naturels est remplacé par « respectueux de l'environnement »

Après délibération les modifications suivantes sont actées à l'unanimité des présents

- ⇒ on valide la période de repos hivernal du 1^{er} décembre au 15 avril
- ⇒ point 3-4, on enlève chimique et on ajoute la phrase sur le traitement parasitaire individuel
- ⇒ point 3-7 : on valide « matériaux respectueux de l'environnement » à la place de « naturels »
- ⇒ Art 4 : on enlève en aménageant
- ⇒ Art 5 : on a ajouté : contrôle annuel

Après délibération, le texte du bail rural environnemental est adopté par 7 voix pour et une abstention (MP)

Avant de passer au point suivant, JG explique qu'un courrier de Marion Pricaz daté du 3 juin a été reçu en mairie. IH le lit.

La discussion porte ensuite sur les conditions de reprise et des critères de priorité pour l'attribution des terrains agricoles. IH explique que pour que des jeunes agriculteurs puisse bénéficier des aides Jeunes Agriculteurs, il leur faut une certaine superficie.

MP explique que pour une reprise d'une ferme, les terrains vont avec la ferme.

Par ailleurs, SD et BC expriment leur regret qu'AM ait quitté le conseil et ils insistent sur le travail qu'elle a fait pour le conseil et particulièrement pour la commission AFET

5 - Bois : branches du Roselois

BC explique qu'il y a eu 8 lots de bois faits aux Roselois. Il reste presque 10m³ de bois (branches et houppiers) très mal placés. Il est proposé de mettre une affiche pour informer les habitants intéressés pour le récupérer contre un don au CCAS. Ils devront se présenter à la mairie pour avoir les modalités pratiques.

BC explique également que la personne attributaire du lot 6 n'avait pas compris le fonctionnement. C'est donc Thomas Roche qui va couper les bois de ce dernier pour les lui emmener.

Le lot 7 sera peut-être fait avant la neige.

6 - PADD du PLUI ; Débat

IH présente le PADD. La tenue d'un débat doit être fait dans toute les communes et sera aussi débattu en conseil communautaire. Le PADD donne les grandes lignes directrices du PLUI.

Après échange, le débat est acté avec une remarque concernant la nécessité d'être vigilant sur l'accès à l'eau et sur la protection incendie.

Questions diverses :

AFET

BC explique que le parcellaire 24 a été fait par la commission ouverte, il reste encore la 11 et la 23, Anne MICHAMBLÉ a dit qu'elle continuerait le parcellaire.

Sur la parcelle des Ecollets il a été écorchés 7 bois scolytés.

Il est proposé de peut-être remettre en vente les bois verts.

Assainissement :

- 1) l'entreprise Goyard a été mise en demeure pour ne pas avancer les travaux depuis le 18 août.
- 2) problème de l'eau qui ravine dans le chemin de l'abattoir. Une caméra a été passée pour trouver le souci.

Il a été demandé un chiffrage pour savoir s'il faut changer les tuyaux. Il faut faire quelque chose sinon le bassin peut être rempli trop vite.

Il va falloir travailler sur le paiement des habitants raccorder pour le budget 2026. (Redevance et Taxe assainissement)

Voirie

Patrick a terminé la campagne de groize.

Une affiche est prête pour recruter un saisonnier.

Le chemin a été réalisé sur les Cernoises.

Le Mappa est surveillé, et il y aura un point courant printemps prochain.

Questions diverses :

Bulletin municipal : IH demande à avoir les articles au plus tard le 21 novembre.

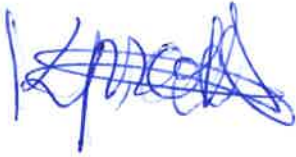
Droit de préemption reçu pour la maison Jean Millet. Il ne sera pas exercé.

Rapport d'activité SYDOM présenté et consultable en mairie

Vente de terrain Grosrey signé aujourd'hui ce jour (la partie du chemin à Chaudezembre)
CPC précise que l'inventaire de l'église a été fait

Date du prochain conseil : vendredi 10 octobre 2025 à 19h

La séance est levée à 21h54

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Karine JEANTET-PROST
	

Procès-verbal approuvé le 10/10/2025

